



Agression sexuelle par surprise : le cas de la victime endormie puis en état de sidération

Jurisprudence publié le **19/09/2024**, vu **633 fois**, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit acquis en 2000 à l'Université Grenoble Alpes ou UGA](#)

Jurisprudence en droit pénal : Agression sexuelle par surprise : le cas de la victime endormie puis en état de sidération

Par cet arrêt publié au Bulletin, la chambre criminelle énonce qu'en matière d'agressions sexuelles, le consentement de la victime ne peut être déduit de la sidération causée par une atteinte sexuelle commise par violence, contrainte, menace ou surprise.

SOURCE ET DE PLUS :

<https://www.dalloz-actualite.fr/flash/agression-sexuelle-par-surprise-cas-de-victime-endormie-puis-en-etat-de-sideration>

DE PLUS :

<https://www.leclubdesjuristes.com/justice/agressions-sexuelles-etre-sideree-ne-signifie-plus-consentir-7071/>